PROCÈS-VERBAL

DU 11 OCTOBRE 2024

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

7 personnes assistent à la séance.

24-10-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2024**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 6 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 3 et 16 septembre 2024
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 septembre 2024
5.3 Avis de motion et dépôt du règlement 276-24 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier

5.4 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail

6. Première période de questions

7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter

8. Travaux publics-Transports
Pas de point à traiter

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Paramètre des heures de l'inspecteur en urbanisme pour 2023

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Acceptation soumission pour installation d'un balcon au 48 rue Principale

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTION DE CONDOLÉANCES DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA FAMILLE DE MME GHISLAINE BEAULIEU-COTÉ, PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

La municipalité tient à envoyer ses plus sincères condoléances à la famille de Mme Ghislaine Beaulieu-Côté, première secrétaire de la municipalité.

24-10-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 SEPTEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 3 ET 16 SEPTEMBRE 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 6 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 3 et 16 septembre 2024.

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 6 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 3 et 16 septembre 2024 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

- **Régie des Matières résiduelles Matapédia-Mitis :** informe la municipalité des changements majeurs à venir dans la gestion des matières résiduelles.
- **Les différents comités de la municipalité :** informe la municipalité dans une lettre commune qu'elles désirent rester dans leurs locaux respectifs.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire de la séance du 9 octobre de la MRC</u>

- Annonce du renouvellement du programme d'aménagement durable des forêts (PADF 2024-2025)
- M. Marcel Moreau annonce sa démission en tant que directeur général de la MRC
- Nomination de M. Martin Normand en tant de DG par intérim
- Nomination de Mme Annie Dubé en tant de DG adjointe par intérim
- Création d'un organisme responsable de projets structurants
- Recommandation de nomination à la direction générale de l'organisme
- Motion de félicitation envers M. Magella Roussel pour ses 45 ans de service dans le monde municipal
- Nouveau volet au FFR pour les commerces de proximité

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-10-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

D’approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2024 au montant de 89 306.15$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d’effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

24-10-004

5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 SEPTEMBRE 2024</u>

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu’ils s’en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.3- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #276-24 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

Avis de motion est donné par M. Gérard Desjardins qu’à une séance ultérieure que le règlement n° 276-24 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

Le dépôt du projet de règlement est effectué séance tenante

24-10-005

5.4- <u>ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE OU D’INCIVILITÉ AU TRAVAIL</u>

ATTENDU QUE toute personne a le droit d’évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

Pas de point à traiter

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

24-10-006 **10.1 <u>PARAMÈTRE DES HEURES DE L'INSPECTEUR EN URBANISME POUR 2023</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier utilise les

services de la MRC de La Mitis pour son service d'inspection en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier informe la MRC de La Mitis qu'il désire augmenter le nombre d'heures requises par l'inspecteur en urbanisme à 150 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-10-007

11.1 ACCEPTATION SOUMISSION POUR INSTALLATION D'UN BALCON AU 48 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier s'est portée acquéreur du bâtiment sis au 48 rue Principale en avril 2024;

ATTENDU QUE les réparations aux fondations ont nécessité le retrait du balcon existant;

ATTENDU QUE pour des raisons d'accessibilité pour les utilisateurs et les personnes à mobilité réduite qu'il y a lieu de construire un nouveau balcon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de la Paroisse Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de EBED Construction inc. au montant de 54 870.62$ taxes incluses pour l'installation d'un balcon au bâtiment sis au 48 rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DOSSIERS DES ÉLUS

_____

_____

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

24-10-008 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gaétan Proulx et appuyé par M. Gérard Desjardins de la lever de l'assemblée à 20h01.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier